



Syndicat Mixte des Marais  
de la Vie, du Ligneron et du Jaunay

# COMITÉ SYNDICAL

**Vendredi 14 juin 2024**

*Salle Constant Guyon de NOTRE-DAME-DE-RIEZ*

## PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 juin à 9 h 30, le COMITÉ SYNDICAL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Notre-Dame-de-Riez, sous la présidence de M. Hervé BESSONNET.

**Date de convocation :** 6 juin 2024.

**Nombre de membres :** en exercice : 40, présents : 21, votants : 21.

**Secrétaire de séance :** M. Philippe POUCKET

## MEMBRES A VOIX DELIBERATIVE

| Délégué titulaire                                          | Présent | Excusé | Absent | Pouvoir à | Suppléant présent          |
|------------------------------------------------------------|---------|--------|--------|-----------|----------------------------|
| <i>Communauté de communes<br/>Challans-Gois Communauté</i> |         |        |        |           |                            |
| M. Patrick CHANSON                                         | X       |        |        |           |                            |
| M. Jean-Luc MENUET                                         | X       |        |        |           |                            |
| <i>Communauté de communes<br/>Océan-Marais de Monts</i>    |         |        |        |           |                            |
| M. Jean-Michel ROUILLE                                     |         |        | X      |           |                            |
| <i>Communauté de communes<br/>du Pays des Achards</i>      |         |        |        |           |                            |
| M. Bernard GAUVRET                                         | X       |        |        |           | M. Jean-François PEROCHEAU |
| M. Bernard LECOCQ                                          |         |        | X      |           |                            |
| Mme Evelynne MORNET                                        |         |        | X      |           |                            |
| M. Jean TESSIER                                            | X       |        |        |           |                            |

| Délégué titulaire                                      | Présent | Excusé | Absent | Pouvoir à | Suppléant présent                                                                                                  |
|--------------------------------------------------------|---------|--------|--------|-----------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération</i> |         |        |        |           |                                                                                                                    |
| Mme Christine BERNARD                                  |         |        | X      |           | M. Jean-Yves LEBOURDAIS<br>M. Sylvain LIAIGRE<br>Mme Julie REMAUD<br>M. Jean-Pierre STEPHANO<br>M. Patrick TRICHET |
| M. Hervé BESSONNET                                     | X       |        |        |           |                                                                                                                    |
| Mme Aline BRIANCEAU                                    |         |        | X      |           |                                                                                                                    |
| M. Jean BROSSARD                                       | X       |        |        |           |                                                                                                                    |
| M. Franck BUCHOU                                       |         |        | X      |           |                                                                                                                    |
| Mme Evelyne CHAUVEL                                    |         | X      |        |           |                                                                                                                    |
| M. Jean CROCHET                                        | X       |        |        |           |                                                                                                                    |
| M. Jean-Marc DUBOIS                                    |         | X      |        |           |                                                                                                                    |
| Mme Isabelle DURANTEAU                                 |         | X      |        |           |                                                                                                                    |
| M. Mickaël GUERINEAU                                   |         |        | X      |           |                                                                                                                    |
| M. Claude GUIBERT                                      | X       |        |        |           |                                                                                                                    |
| M. Patrice GUILBAUD                                    |         | X      |        |           |                                                                                                                    |
| M. Sébastien GUILBAUD                                  |         | X      |        |           |                                                                                                                    |
| M. Vincent PIPAUD                                      |         |        | X      |           |                                                                                                                    |
| M. Philippe POUCKET                                    | X       |        |        |           |                                                                                                                    |
| M. Lucien PRINCE                                       | X       |        |        |           |                                                                                                                    |
| M. Francis ROBIN                                       |         |        | X      |           |                                                                                                                    |
| Mme Lydie VRIGNAUD                                     | X       |        |        |           |                                                                                                                    |
| <i>Communauté de communes Vie et Boulogne</i>          |         |        |        |           |                                                                                                                    |
| M. Guy AIRIAU                                          | X       |        |        |           | M. Pascal MORINEAU                                                                                                 |
| M. Jean-Philippe BODIN                                 |         |        | X      |           |                                                                                                                    |
| M. Stéphane BUFFETAUT                                  |         | X      |        |           |                                                                                                                    |
| M. Guillaume BUTEAU                                    | X       |        |        |           |                                                                                                                    |
| M. Philippe CLAUTOUR                                   |         |        | X      |           |                                                                                                                    |
| M. Jean-Yves DUPE                                      |         |        | X      |           |                                                                                                                    |
| M. Mickaël FOURNIER                                    | X       |        |        |           |                                                                                                                    |
| M. Jérôme GIRARDEAU                                    |         | X      |        |           |                                                                                                                    |
| M. Jean-Paul GUILBEAU                                  |         |        | X      |           |                                                                                                                    |
| M. Fabrice GUILLET                                     |         | X      |        |           |                                                                                                                    |
| M. Bernard METAIREAU                                   |         | X      |        |           |                                                                                                                    |
| M. Xavier PROUTEAU                                     |         |        | X      |           |                                                                                                                    |
| M. Jean ROUTHIAU                                       |         | X      |        |           |                                                                                                                    |
| <i>La Roche-sur-Yon Agglomération</i>                  |         |        |        |           |                                                                                                                    |
| M. David AUBERT                                        |         |        | X      |           |                                                                                                                    |
| M. Jacky GODARD                                        |         | X      |        |           |                                                                                                                    |

## MEMBRES A VOIX CONSULTATIVE

### ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Christophe GUYON, Président de l'Association syndicale du Barrage des Vallées.

M. Guy BARBEREAU, Membre de l'Association syndicale du Barrage des Vallées.

M. Jean-Bernard BEUNOT, Vice-Président de l'Association syndicale des marais de la Basse Vallée de la Vie.

M. Sébastien BESSONNET, Membre de l'Association syndicale des marais de Soullans et des Rouches.

M. Jean-Guy GAZEAU, Président de l'Association syndicale des marais de la Vie.

M. Michel MORILLEAU, Fédération de Vendée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

### Agents du Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay

Mme Laëtitia HACKER,

Mme Anne PAPIN, Animatrice du SAGE.

M. Ludovic PRIOU, Technicien rivière et marais principal.

Mme Nadia REMAUD, Agent de gestion administrative et financière.

## ORDRE DU JOUR

### Affaires présentant un intérêt commun

1. Compte-rendu d'activités - Année 2023
2. Décision modificative n° 1 du budget 2024

### Entretien et restauration des marais et des cours d'eau

3. Autorisation de gestion du clapet de la Pinsonnière sur la Vie, ouvrage hydraulique sur le Domaine Public Fluvial
4. Convention de mandat pour la réalisation de travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau et des marais

### SAGE du bassin de la Vie et du Jaunay

5. Convention de mutualisation d'outils informatiques avec l'EPTB Sèvre Nantaise
6. Convention de partenariat avec la Chambre d'agriculture Pays de la Loire

### Questions diverses

## PRÉAMBULE

### DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur le Président indique au Comité Syndical qu'en vertu de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est nécessaire de procéder à la désignation du secrétaire de séance.

Le Comité Syndical désigne M. Philippe POUCKET pour assurer la fonction de secrétaire de séance lors du Comité Syndical du 14 juin 2024.

### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 22 MARS 2024

Monsieur le Président demande au Comité Syndical de procéder à l'approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 22 mars 2024.

Le Comité Syndical approuve le procès-verbal du Comité Syndical du 22 mars 2024.

### INFORMATION DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT ET LE BUREAU

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que par délibération en date du 7 septembre 2020, et conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Comité Syndical a donné délégation au Bureau et au Président pour prendre certaines décisions.

Il rappelle ensuite que le Bureau et le Président doivent rendre compte à chacune des réunions du Comité Syndical des décisions prises en vertu de cette délégation.

### DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT

| Date de<br><u>signature</u> | Objet                                                                   | Tiers                       | Montant HT |
|-----------------------------|-------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|------------|
| 22/03/2024                  | Fourniture d'électricité - Sonde HAV RIEZ                               | EDF                         | 258.21 €   |
| 22/03/2024                  | Fourniture d'électricité - Sonde HAM PINSO                              | EDF                         | 258.21 €   |
| 22/03/2024                  | Fourniture d'électricité - Sonde HAM ISLE                               | EDF                         | 258.21 €   |
| 22/03/2024                  | Fourniture d'électricité - Sonde HAM LIGNERON                           | EDF                         | 258.21 €   |
| 28/03/2024                  | Régulateur de niveau - Barrage des Vallées                              | SAUR                        | 99.75 €    |
| 12/04/2024                  | Création et conception de la lettre d'information du SAGE               | LES PIEDS SUR TERRE         | 720.00 €   |
| 12/04/2024                  | Remise en état du support de la passe à anguilles - Barrage des Vallées | SAUR                        | 802.24 €   |
| 12/04/2024                  | Réglage des vérins - Barrage des Vallées                                | EAS'HY                      | 1 040.24 € |
| 12/04/2024                  | Intervention auprès des élus sur le thème de la ressource en eau        | TRAME                       | 800.00 €   |
| 17/04/2024                  | Entretien de la digue de l'Isle à Notre-Dame-de-Riez                    | ASFODEL ARIANE<br>CHANTIERS | 4 582.50 € |
| 17/04/2024                  | Entretien des abords du barrage des Vallées                             | ASFODEL ARIANE<br>CHANTIERS | 439.92 €   |
| 17/04/2024                  | Entretien des abords de l'étier de Baisse                               | ASFODEL ARIANE<br>CHANTIERS | 366.60 €   |
| 17/04/2024                  | Réalisation de prélèvements et d'analyses I2M2                          | HYDROCONCEPT                | 1 450.00 € |

| <b>Date de<br/>signature</b> | <b>Objet</b>                                                                                                 | <b>Tiers</b>                                                            | <b>Montant HT</b> |
|------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| 17/04/2024                   | Réalisation d'un inventaire piscicole dans le cadre de l'élaboration du CT Eau 2022-2024 - Suivi des travaux | FEDERATION DE VENDEE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE | 850.00 €          |
| 25/04/2024                   | Remplacement de flexibles - Clapet de la Breaudière                                                          | EAS'HY                                                                  | 616.00 €          |
| 14/05/2024                   | Nettoyage complet des 4 véhicules                                                                            | HOME CAR WASH                                                           | 580.00 €          |
| 17/05/2024                   | Produits d'entretien et d'hygiène                                                                            | DESLANDES                                                               | 520.02 €          |
| 17/05/2024                   | Visite de la Maison du Lac (Président et agents du Syndicat Mixte)                                           | LA MAISON DU LAC DE GRAND-LIEU                                          | 72.70 €           |
| 22/05/2024                   | Gants pour les collectes et les ouvrages hydrauliques                                                        | PROTEXTYL                                                               | 373.37 €          |
| 22/05/2024                   | Vêtements de travail avec logos                                                                              | TEX'TI                                                                  | 382.30 €          |
| 23/05/2024                   | Congélateur pour un point de collecte                                                                        | HYPER U - Challans                                                      | 165.83 €          |
| 23/05/2024                   | Flocage logo et bandes réfléchissantes sur véhicule MASTER                                                   | PEAULT PUBLICITE                                                        | 356.00 €          |
| 23/05/2024                   | Renouvellement des antivirus                                                                                 | SBI 85                                                                  | 249.92 €          |
| 23/05/2024                   | Découverte du Lac de Grand-Lieu par une visite commentée (Président et agents du Syndicat Mixte)             | FEDERATION DES CHASSEURS DE LOIRE ATLANTIQUE                            | 36.00 €           |
| 31/05/2024                   | Bilan de compétences (1 agent)                                                                               | COMPETENCES PERSONA                                                     | 1 250.00 €        |
| 31/05/2024                   | Arrachage des plantes aquatiques envahissantes - Marais du Jaunay                                            | ASFODEL ARIANE CHANTIERS                                                | 3 666.00 €        |
| 31/05/2024                   | Gants pour l'arrachage des plantes aquatiques envahissantes                                                  | MAXIPAP                                                                 | 1 535.50 €        |
| 05/06/2024                   | Plantations d'hélophytes - Site du Guittard                                                                  | ASFODEL ARIANE CHANTIERS                                                | 2 160.00 €        |
| 05/06/2024                   | Adoucissement de berges - Site du Guittard                                                                   | PERROCHEAU DUPE TP                                                      | 12 049.00 €       |
| 05/06/2024                   | Restauration de la ripisylve – Le Gué-Gorand                                                                 | SAS CEPM TRAVUX PUBLICS                                                 | 15 544.75 €       |

## DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU DU 17 MAI 2024

| <b>Intitulé</b>                                                                                | <b>Descriptif</b>                                                                                                                                                                                                   |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Marché n° 202401CURAGEMD « Curage en marais doux » - Choix du prestataire                      | Attribution du marché à SARL PERROCHEAU-DUPE TP pour un montant de 53 232,15 € HT                                                                                                                                   |
| Marché n° 202402MORPHOCE « Restauration morphologique des cours d'eau » - Choix du prestataire | Attribution du marché à SARL PERROCHEAU-DUPE TP pour un montant de 466 934,95 € HT                                                                                                                                  |
| Marché n° 202304AMENAGMS « Aménagement en marais salé » - Avenant n° 01                        | Avenant n° 01 afin d'ajouter 2 prix pour de nouvelles prestations, de modifier certains prix ou prestations et de supprimer le site n° 3 « Marais du Fenouiller », diminuant le montant du marché de 20 409,20 € HT |
| « Restauration de digues en marais salé » - Choix du prestataire                               | Attribution de la consultation à THOUZEAU SARL pour un montant de 43 405,00 € HT                                                                                                                                    |

## AFFAIRES PRÉSENTANT UN INTÉRÊT COMMUN

### 1. COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉS – ANNÉE 2023

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay est un établissement public composé des communautés de communes CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE, OCEAN-MARAIS DE MONTs, du PAYS DES ACHARDS et VIE ET BOULOGNE, et des communautés d'agglomération PAYS DE SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE AGGLOMERATION et LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION.

Il est constitué en vue de l'exercice partiel de la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) sur le bassin versant de la Vie et du Jaunay.

Dans ce cadre, il a pour missions :

- l'entretien et la restauration des marais et des cours d'eau,
- la lutte contre les rongeurs aquatiques envahissants.

Le Syndicat Mixte intervient également sur d'autres missions hors GEMAPI. Il s'agit de missions assumées au titre de l'intérêt général :

- le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de la Vie et du Jaunay,
- la mise en place et l'exploitation de dispositifs et ouvrages destinés à l'amélioration qualitative ou quantitative de la ressource en eau, hors assainissement et alimentation en eau potable.

Il présente ensuite au Comité Syndical le compte-rendu d'activités pour l'année 2023 des actions du Syndicat Mixte.

Monsieur le Président précise que les documents détaillés seront téléchargeables sur le site internet du bassin versant de la Vie et du Jaunay : [www.vie-jaunay.com](http://www.vie-jaunay.com).

### 2. DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET 2024

Monsieur le Président informe le Comité Syndical qu'il convient de procéder à une décision modificative du budget 2024 afin d'intégrer des opérations pour compte de tiers relatives aux plans de gestion des plantes aquatiques envahissantes et aux travaux de restauration morphologique des cours d'eau.

Il soumet à l'examen du Comité Syndical la décision modificative n° 1 qui intègre des virements et des augmentations de crédits au sein des sections de fonctionnement et d'investissement :

- une diminution de la section de fonctionnement de – 45 664,61 € ;
- une augmentation de la section d'investissement de + 63 238,79 €.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 1 du budget 2024 présentée

### 3. AUTORISATION DE GESTION DU CLAPET DE LA PINSONNIÈRE SUR LA VIE, OUVRAGE HYDRAULIQUE SUR LE DOMAINE PUBLIC FLUVIAL (DPF)

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay a défini, à travers le cadre d'application de ses compétences, les ouvrages hydrauliques d'intérêt général sous sa responsabilité, dont le clapet de la Pinsonnière sur la Vie.

Il indique que cet ouvrage, situé sur le Domaine Public Fluvial (DPF), fait l'objet d'une autorisation de gestion dont le titulaire est la Fédération de Vendée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FVPPMA), conformément à l'arrêté préfectoral du 5 octobre 1978 et à l'acte de vente du 12 août 2016 entre la FVPPMA et l'association amicale des pêcheurs du Jaunay et de la basse Vie.

Monsieur le Président explique au Comité Syndical qu'afin de légitimer l'action du Syndicat Mixte sur ces ouvrages, il est nécessaire que le Syndicat Mixte devienne gestionnaire dudit ouvrage et soit détenteur des autorisations de gestion.

Il indique que la cession au Syndicat Mixte des ancrages de l'ouvrage, propriété de la FVPPMA et correspondant aux parcelles B1093 à Notre Dame de Riez et B1398 au Fenouiller, permettrait de conforter la régularisation de l'ouvrage et des accès (centrale hydraulique et passerelle).

Monsieur le Président précise que dans ce cadre, les manœuvres des ouvrages seraient confiées à l'association syndicale de marais concernée via une convention de gestion.

Par cette convention, le Syndicat Mixte délègue à l'association syndicale de marais la gestion des manœuvres de l'ouvrage, ce qui implique notamment :

- la manœuvre de l'ouvrage hydraulique par un éclusier salarié ou bénévole de l'association syndicale, dans le respect de la réglementation en vigueur ;
- le porter à connaissance du Syndicat Mixte de toute information nécessaire au bon fonctionnement de l'ouvrage hydraulique ;
- les relations avec les autres usagers (propriétaires riverains, agriculteurs, pêcheurs, canoës...).

Monsieur le Président présente ensuite au Comité Syndical le projet de la convention intégrant :

- les principes généraux de gestion de l'ouvrage hydraulique,
- les conditions pour l'entretien, la maintenance et les travaux sur l'ouvrage hydraulique,
- les responsabilités de chaque partie (assurance).

Il précise que la convention sera conclue pour une durée de 20 ans. Elle pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties sous préavis de trois mois.

Ni l'association syndicale ni le Syndicat Mixte ne pourront prétendre à une rémunération particulière.

Monsieur le Président précise que la Fédération de Vendée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a préalablement délibéré, lors de son Conseil d'Administration du 14 mai 2024, afin d'approuver la restitution de l'autorisation de gestion du clapet de la Pinsonnière aux services de l'état ainsi que la cession au Syndicat Mixte des ancrages dudit ouvrage.

Vu l'exposé de Monsieur le Président ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- décide de solliciter auprès des services de l'état, l'autorisation de gestion du clapet de la Pinsonnière ;
- approuve l'acquisition par le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay des ancrages du clapet de la Pinsonnière, correspondant aux parcelles B1093 à Notre Dame de Riez et B1398 au Fenouiller, cédées par la Fédération de Vendée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ;
- dit que les crédits nécessaires au maintien en bon état dudit ouvrage (entretien, maintenance et investissements) seront inscrits annuellement au budget du Syndicat Mixte ;
- approuve la convention de gestion des ouvrages hydrauliques à intervenir avec l'association syndicale de marais concernée, telle que présentée par Monsieur le Président ;
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches administratives afférentes.

#### **4. CONVENTION DE MANDAT POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN DES MARAIS ET DES COURS D'EAU**

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que dans le cadre du Contrat Territorial Eau Vie Jaunay 2022-2024 et de la Déclaration d'Intérêt Général (DIG) afférente, le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay met en œuvre des actions pour la restauration et l'entretien des marais et des cours d'eau.

Pour 2024, des travaux de restauration morphologique des cours d'eau ainsi que des actions dans le cadre des plans de gestion des plantes aquatiques envahissantes, doivent être mis en œuvre par le Syndicat Mixte, pour un montant prévisionnel global de 895 844 € TTC.

Afin d'autoriser le Syndicat Mixte à engager certaines actions nécessitant des opérations pour compte de tiers, Monsieur le Président explique au Comité Syndical qu'une convention de mandat doit être établie avec chaque propriétaire et/ou exploitant concerné pour :

- travaux de restauration morphologique des cours d'eau :
  - o adaptation du système d'irrigation : 8 624,24 € TTC,
  - o remplacement d'un passage busé par un pont cadre : 46 283,40 € TTC ;
- plan de gestion des plantes aquatiques exotiques envahissantes :
  - o fourniture d'abreuvoirs et de clôtures : 4 172,40 € TTC.

Monsieur le Président précise que pour l'adaptation du système d'irrigation et la fourniture d'abreuvoirs et de clôtures, le solde des opérations après le versement des subventions, soit 4 158,75 €, est pris en charge par le Syndicat Mixte via une subvention d'équipement en nature.

Pour le remplacement du passage busé par un pont cadre concernant une voie communale, le solde de l'opération, soit 9 256,68 €, est pris en charge par la commune concernée.

Monsieur le Président précise au Comité Syndical que les conventions de mandat, d'une durée de 3 ans à compter de leur date de signature, définissent entre autres :

- les parcelles cadastrales concernées ;
- la consistance des travaux et les types d'aménagements et/ou de matériels ainsi que les conditions de mise en œuvre ;



- le coût des travaux et/ou fournitures ainsi que les conditions de financement de l'opération.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve les conventions de mandat à passer entre le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay et les propriétaires et/ou exploitants concernés par les travaux de restauration et d'entretien des marais et des cours d'eau, dans le cadre du Contrat Territorial Eau Vie Jaunay 2022-2024, dans la limite des enveloppes financières présentées par Monsieur le Président ;
- décide que le déficit de l'opération sera pris en charge :
  - o par le Syndicat Mixte via une subvention d'équipement en nature pour l'adaptation du système d'irrigation et la fourniture d'abreuvoirs et de clôtures,
  - o par le propriétaire (commune) pour le remplacement du passage busé par un pont cadre ;
- autorise Monsieur le Président à signer les conventions de mandat ainsi que tout document administratif y afférent ;
- dit que les crédits sont inscrits à la décision modificative n° 1 du budget 2024.

## SAGE DU BASSIN DE LA VIE ET DU JAUNAY

### 5. CONVENTION DE MUTUALISATION D'OUTILS INFORMATIQUES AVEC L'EPTB SEVRE NANTAISE

Monsieur le Président explique au Comité Syndical que dans le cadre de sa mission relative au Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, une convention a été signée en 2020 avec l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Sèvre Nantaise pour la mutualisation de deux types d'outils informatiques :

- Sysma : outil facilitant la saisie en ligne d'informations géographiques, en particulier sur l'état des milieux aquatiques et les travaux associés ;
- Observatoire : outil permettant de constituer automatiquement des indicateurs interactifs (cartes, graphiques, tableaux) à partir de données brutes, en particulier pour la qualité de l'eau.

Monsieur le Président précise que l'EPTB Sèvre Nantaise a engagé cette démarche de partage et d'ouverture de ses outils informatiques en 2019 et qu'elle repose sur un principe de mutualisation, sous réserve d'une participation financière. Il est entendu que les structures signataires de la convention, structures dites partenaires, peuvent contribuer au développement des outils par la remontée d'informations et la définition d'axes de développement.

Il indique qu'en 2023-2024, la dynamique autour de la démarche de mutualisation a fait naître de nouvelles attentes concernant la consolidation et la maintenance des outils, l'ajout de fonctionnalités, les échanges entre structures et la formation. De nouveaux outils sont également proposés au partage.

Pour répondre au mieux à ces attentes, une évolution de la convention qui lie les structures partenaires à l'EPTB est proposée, ainsi que des coûts associés. En termes de gouvernance, une feuille de route 2024-2026 est annexée aux conventions. Elle permet de cadrer la démarche et d'identifier les principaux axes de travail pour les années à venir. Il est précisé que la priorisation des évolutions fera l'objet d'échanges et d'arbitrages en commun chaque année.

La nouvelle convention a donc pour objet de préciser les modalités du partenariat sur :

- les modalités d'accès des partenaires à certains outils informatiques de l'EPTB Sèvre Nantaise ;
- les modalités d'hébergement des outils sur l'infrastructure de l'EPTB Sèvre Nantaise ;

- les tâches d'administration, de maintenance, d'évolution et autres tâches liées à ces outils et assurées par l'EPTB Sèvre Nantaise ;
- les modalités d'animation de la démarche ;
- les obligations et responsabilités des parties.

La convention prend effet à compter à sa date de signature (année N) et jusqu'au 31 décembre de l'année N+2. Elle pourra être renouvelée pour une durée de 3 ans, sauf opposition d'une des parties.

Monsieur le Président propose au Comité Syndical :

- de renouveler le partenariat avec l'EPTB Sèvre Nantaise pour le partage de ses outils informatiques ;
- d'y intégrer la mise à disposition des outils précédemment mutualisés : « Sysma » et « Observatoire » ;
- d'intégrer un nouvel outil permettant le suivi administratif et financier des programmes d'actions : « Interface Programme d'actions ».

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve la convention de mutualisation d'outils informatiques avec l'EPTB Sèvre Nantaise ;
- autorise le Président à signer la convention et tous les documents s'y rapportant ;
- autorise le Président à souscrire à toutes les options qu'il jugera utiles durant la convention ;
- acte que la signature de cette convention entraînera de facto la résiliation de la précédente convention de mutualisation.

## 6. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE PAYS DE LA LOIRE

Monsieur le Président explique au Comité Syndical que dans le cadre de sa mission relative au Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux et à la mise en œuvre du Contrat Territorial 2015-2019, une convention de partenariat a été signée en 2016 entre le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay et la Chambre d'agriculture Pays de la Loire, afin de mettre au point une collaboration et une méthode de travail pour répondre plus efficacement aux objectifs visés et faciliter les échanges de données, d'informations et les retours d'expérience.

La convention visait à :

- l'élaboration du volet agricole du Contrat Territorial et la mise à disposition des données relatives aux diagnostics plans d'actions individuels réalisés dans les précédents contrats ;
- la mise à disposition des coordonnées des exploitations agricoles du bassin versant afin de faciliter l'information directe des agriculteurs par le Syndicat Mixte.

Les projets évoluant, Monsieur le Président indique qu'il est nécessaire de mettre à jour cette convention, notamment au regard de l'élaboration du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE).

Monsieur le Président propose la signature d'une nouvelle convention sur la période 2024-2027 afin de poursuivre le partenariat avec la Chambre d'agriculture Pays de la Loire. Il précise qu'il s'agit notamment de partager les données relatives aux prélèvements agricoles pour une consolidation mutuelle dans le contexte de l'élaboration du PTGE porté par le Syndicat Mixte et de l'étude préalable à l'émergence d'une gestion collective de l'irrigation portée par la Chambre d'agriculture Pays de la Loire.

Il précise que la convention est sans incidence financière.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve la convention de partenariat 2024-2027 à intervenir avec la Chambre d'agriculture Pays de la Loire ;
- autorise Monsieur le Président à signer ladite convention avec la Chambre d'agriculture Pays de la Loire, ainsi que tout document administratif y afférent.

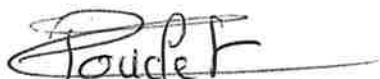
## QUESTIONS DIVERSES

Une visite de terrain est proposée aux membres du Comité Syndical sur le site des écluses de Riez qui fait l'objet actuellement de travaux de réfection du génie civil et d'automatisation.

**L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ LA SÉANCE EST LEVÉE A 11 H 30**

A NOTRE-DAME-DE-RIEZ, le mercredi 23 octobre 2024

Le secrétaire de séance,



Philippe POUCKET

Le Président,



Hervé BESSONNET